LA MONTÉE DE L'ACTIVITÉ DES FEMMES ÉTRANGÈRES EN FRANCE : UNE TENDANCE QUI IRA S'ACCENTUANT

par

Yann MOULIER et Roxane SILBERMAN *

PRÉSENTATION :

La montée de l'activité féminine de la population étrangère en France est apparue progressivement à partir de 1975 dans la phase nouvelle de stabilisation des flux migratoires et de poursuite du regroupement familial. La structure de la population étrangère ou d'origine étrangère connaît actuellement une mutation rapide caractérisée par une féminisation et un rajeunissement sensibles.

Le constat statistique indique bien ces tendances. Il ne permet toutefois ni de préciser quels sont les protagonistes essentiels de la montée de l'activité féminine ni d'avancer une prévision, pourtant très souhaitable puisqu'il s'agit là d'une pièce nécessaire à l'élaboration d'une politique d'emploi.

*Les enquêtes de terrain réalisées jusqu'ici (Léonetti-Levy [8]** en particulier) ne traitaient pas spécifiquement du problème de l'activité ni des catégories de femmes les plus susceptibles de se porter demandeuses d'emploi à l'avenir. Les délais de dépouillement du recensement et le caractère éloigné du prochain limitent la connaissance fine de ces tendances.*

La recherche dont les résultats font l'objet du présent article a été conçue comme l'étape préliminaire d'une enquête à niveau national sur échantillon représentatif. Cette procédure lourde, mais indispensable, requérait un travail exploratoire. Celui-ci s'est opéré à un triple niveau :

1° Une enquête auprès des femmes étrangères : 80 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de ressortissantes de six nationalités, complétés par l'accès aux premiers résultats d'une enquête nationale fournissant des éléments d'appréciation pour 250 autres femmes (voir annexe 1 : Méthodologie de l'enquête).

2° Une enquête sur le marché du travail réalisée au moyen d'une cinquantaine d'entretiens auprès de responsables d'entreprises faisant largement appel à la main-d'œuvre étrangère, et d'administrations. Ces entreprises employaient au total 93 750 personnes dont 18,7 % de femmes, 19,8 % d'étrangers, parmi lesquels 2 725 femmes (voir annexe 2). Pour ces deux enquêtes menées conjointement de décembre 1979 à juillet 1980 trois zones ont été retenues : Paris et la région parisienne, la région de Marseille et de Nice en Provence-Côte d'Azur, Belfort et le pays de Montbéliard pour la Franche-Comté; trois zones à forte pénétration étrangère mais de taux d'activité féminine, et de taux d'activité féminine étrangère, très disparates; trois zones très différentes aussi dans la structure des emplois à dominante tertiaire dans la première, à faible emploi industriel dans la seconde, à prédominance manufacturière dans la troisième.

3° Des projections de population étrangère féminine.

Le caractère limité de cette recherche exploratoire interdisait l'établissement de résultats statistiquement significatifs et extrapolables. Aussi a-t-il paru utile de cadrer le travail préparatoire par des calculs de projection de population étrangère en s'attachant particulièrement aux nationalités dont le poids est déterminant : l'algérienne et la portugaise en fonction d'une hypothèse qui avait été étayée par notre enquête, celle d'une baisse rapide de la fécondité.

Cette recherche (1) a été effectuée alors que les résultats du recensement de 1975 n'étaient pas encore totalement disponibles. S'agissant d'autre part de la réglementation de l'accès au séjour ou au travail, de profondes modifications sont intervenues depuis 1980. Le présent article en tient compte.

(*) Centre de sciences économiques, École normale supérieure de la rue d'Ulm.

(**) Les numéros entre crochets [ ] renvoient aux travaux répertoriés dans la bibliographie.

(1) Ce travail réalisé sur convention d'étude du ministère du Travail a été mené par une équipe composée de Hafedh Chekir, Souad Harchaoui, Yann Moulier et Roxane Silberman sous la direction de Yann Moulier avec la collaboration des enquêteurs suivants : Fatima Bourrega, Florence Levy, Nicole Martin, Catherine Menzaghi, Emine Saint-Blanquart, Pierre Rival et Sylvie Verhee.

Nos remerciements vont à C. Marie, X. Jansolin (SES, ministère du Travail), à J. Ibanes (Centre de sciences économiques, ENS Ulm), à G. Tapinos (Institut d'études politiques) et à J.-P. Garson (université d'Orsay).

Enfin, nous avons bénéficié des conseils de A. Lebon pour la révision de cet article.

SOMMAIRE

I. **LE CONSTAT STATISTIQUE RÉVÈLE UNE MONTÉE DE L'ACTIVITÉ FÉMININE ÉTRANGÈRE DÈS LE RECENSEMENT DE 1975** 62

A. Une population en évolution rapide..... 62

B. La montée de l'activité : une tendance lourde..... 64

C. Une transformation des emplois occupés par la population féminine étrangère..... 65

II. **LES APPORTS DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN**..... 67

A. Les protagonistes de la montée de l'activité..... 67

B. Les glissements intersectoriels et les mouvements de substitution..... 68

C. Les facteurs explicatifs..... 68

CONCLUSION : **LE RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE CONFÉRERA À LA MONTÉE DE L'ACTIVITÉ FÉMININE UNE IMPORTANCE DÉCISIVE DANS LES DIX PROCHAINES ANNÉES**..... 74

Annexe 1 : L'enquête auprès des femmes étrangères..... 77

Annexe 2 : L'enquête sur le marché du travail auprès des entreprises et des administrations..... 78

Annexe 3 : Projections de population étrangère en cas de résorption rapide de la fécondité différentielle. 80

I. LE CONSTAT STATISTIQUE RÉVÈLE UNE MONTÉE DE L'ACTIVITÉ FÉMININE ÉTRANGÈRE DÈS LE RECENSEMENT DE 1975

L'augmentation de l'activité des femmes étrangères s'inscrit dans une mutation des caractéristiques de la population immigrée. Parallèlement à une augmentation des taux de participation très sensible dans les classes jeunes et dans certaines nationalités, on observe des transformations dans l'insertion des actives étrangères dans l'appareil productif et en particulier des glissements intersectoriels.

A. Une population en évolution rapide.

Le vieillissement des vagues migratoires qui ont alimenté l'essentiel des entrées dans les quinze années qui précédèrent la suspension de l'immigration active en juillet 1974, s'accompagne d'une féminisation, d'un rajeunissement et d'une accélération du regroupement familial dans la migration algérienne, traditionnellement peu regroupante.

1° *Un mouvement de féminisation globale, accéléré pour certaines nationalités.*

1 381 500 femmes étrangères recensées en 1975 au lieu de 835 500 en 1962 : l'augmentation apparaît très sensible. Elle s'accompagne d'une féminisation limitée bien que nette au niveau global (38,8 % de femmes en 1962, 39,2 en 1968 et 40,1 en 1975), mais surtout d'une progression très marquée dans les nationalités qui représentent les grandes masses en termes de flux récents.

Une baisse relative du taux de féminisation affecte les migrations maghrébines et turques récentes. A l'exception de la migration tunisienne dont la forte composante israélite doit être prise en compte (G. Simon [14]), il s'agit de nationalités qui connaissaient un décollage de l'immigration avant la suspension des entrées. Pour les autres nationalités, la féminisation est accentuée. Que cela se produise dans un contexte de baisse globale des effectifs comme pour les Espagnols (44,1 % en 1962, 47,3 % en 1975) ou au contraire de croissance rapide pour les autres nationalités : 30,0 % en 1962 pour les Portugais, 35,4 en 1968 et 46,2 en 1975 avec une progression considérable des effectifs (14 600 femmes en 1962, 105 000 en 1968 et 350 400 en 1975). Chez les Algériens, l'augmentation est du même ordre, bien que s'inscrivant à un point de départ beaucoup plus bas (16,4 % en 1962, 26,7 en 1968 et 32,0 en 1975). Si elle représente une progression en chiffre absolu plus faible (57 700 femmes en 1962, 227 600 en 1975), le mouvement était loin d'être arrivé à son terme : en 1975, la population algérienne présentait le taux de féminisation de la population portugaise en 1962.

2° *Un « trend » de rajeunissement sensible.*

Le tableau 1 montre l'ampleur de ce rajeunissement qui se situe en contre-phase du mouvement affectant la population totale, donc a fortiori la population française.

Les moins de 15 ans passent de 16,9 % de la population totale étrangère en 1962 à 21,4 % en 1968 et à 25,2 % en 1975. Le mouvement est moins accentué pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans, mais il est net : 11,6 %, 12,7 %, 13,7 % respectivement.

TABLEAU 1

Part des jeunes dans la population totale et la population étrangère aux recensements

(En % de chaque population)

	Tranches d'âge	
	0 - 14 ans	15 - 24 ans
1946		
Population totale	21,8	15,9
Population étrangère	12,9	13,5
1954		
Population totale	23,3	13,8
Population étrangère	13,9	11,5
1962		
Population totale	24,8	13,3
Population étrangère	16,9	11,6
1968		
Population totale	23,7	16,1
Population étrangère	21,4	12,7
1975		
Population totale	22,6	16,1
Population étrangère	25,2	13,7

Source : INSEE. M. L. Samman (1977) R. 5.

Ce mouvement global cache des disparités très fortes. Il est beaucoup plus accentué chez les Maghrébins. La statistique de structure par âge de la population étrangère par nationalité n'était pas publiée dans le dépouillement des recensements. Elle apparaît pour la première fois en 1981 dans les résultats complets du recensement de 1975 (volume D. 83). Le tableau 2 construit à partir de ces résultats pour les groupes d'âge 0-19, 20-24 et 25-29 ans illustre les écarts qui séparent les Algériennes (où les 0-19 ans représentent près de 62 % du total des effectifs féminins) et les Espagnoles ou les Yougoslaves (32 et 27,5 % respectivement pour la même tranche d'âge).

3° *L'accélération du regroupement « à retardement » de la migration algérienne.*

La France a plus que les autres pays européens — sauf la Belgique — facilité le regroupement familial (Tapinos [15]). Les nationalités latines et yougoslave présentent ainsi, dès le départ des vagues migratoires, des taux de regroupement familial très supérieurs lorsqu'elles se dirigent vers la France, à ce que l'on observe pour les autres pays de destination (cf. l'exemple espagnol et yougoslave: Ewenczyk, Garson, Moulier [3] et Morokvasic [9] respectivement).

Toutefois la France avec la migration algérienne compte aussi l'un des taux de regroupement familial les plus faibles à ancienneté comparable de la migration. Les structures héritées de la colonisation expliquent ce mode de reproduction au pays d'origine. Les liens particuliers maintenus avec l'Algérie postérieurement à 1962 ont fait échapper cette nationalité au régime commun et au contrôle de l'ONI. Ce facteur a joué longtemps pour donner un profil atypique à la migration algérienne (A. Sayad [11]). Un phénomène de rattrapage rapide semble se produire depuis 1975, d'autant que le régime particulier ne permettait pas de réglementer le regroupement familial comme ce fut le cas pour les pays tiers en 1976-1977.

TABLEAU 2

Poids des tranches d'âge jeunes par nationalité au recensement de 1975 (sexe féminin)

Unités : Nombre et %

Nationalité	0-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	Toutes classes d'âge confondues
Total étrangères	528 510 38,25	113 100 8,18	119 760 8,66	1 381 575 100
Espagnoles	75 365 32,05	12 205 5,19	13 755 5,85	235 115 100
Portugaises	150 335 42,90	31 760 9,06	42 760 12,20	350 395 100
Algériennes	141 055 61,97	17 725 7,78	15 410 6,77	227 600 100
Marocaines	36 660 52,78	9 425 13,56	7 790 11,21	69 455 100
Tunisiennes	20 055 46,40	5 675 13,13	5 520 12,07	43 220 100
Yougoslaves	8 170 27,63	3 860 13,05	4 530 15,32	29 560 100
Turques	5 540 42,38	1 620 12,39	1 855 14,19	13 070 100

Source : S. Hemery, L. Lori, L. Samman (collection de l'INSEE D 83, septembre 1981).

Le tableau 2 illustre la féminisation et le rajeunissement très sensible de la migration algérienne. Le regroupement familial déjà amorcé entre 1962

et 1968 s'est poursuivi au recensement de 1975, mais surtout s'est maintenu par la suite à un rythme croissant : 1 744 familles en 1975, 2 748 en 1977, 3 447 en 1980 d'après des estimations de l'ONI inférieures à la réalité (cf. N. Lafay, K. Tran, « L'immigration en France en 1980 », OCDE). En termes d'effectifs le bilan annuel de l'immigration familiale algérienne, essentiellement régularisée, s'établit sur un trend croissant à une moyenne de 6 000 personnes. Son poids relatif dans l'ensemble du regroupement familial est passé de 10,2 % en 1976 à 16,8 % en 1979 (SOPEMI, OCDE, 1980) puisque toutes les autres nationalités connaissaient un fléchissement du rythme de regroupement. Or il s'agit d'une nationalité dont le poids est considérable en France et dont la mutation introduit un aléa important dans la prévision.

B. La montée de l'activité : une tendance lourde.

L'ensemble des sources statistiques disponibles est d'accord sur ce point : il se produit une montée très nette de l'activité sur longue période. Le taux d'activité qui était de 31,2 % au recensement de 1962 passe à 34,4 % en 1968 pour s'élever à 37,1 % en 1975. Si la population totale de sexe féminin s'était accrue de 32,1 % entre 1968 et 1975 et la population en âge d'être active de 29,3 %, la progression de la population active était de 39,2 %.

Jusqu'en 1975, cette évolution générale, quelle que soit la nationalité concernée (2), était surtout le fait de la migration portugaise (15,2 % d'actives sur la population féminine totale en 1968 et 30,0 % en 1975), yougoslave (de 27,4 % à 30,2 %), espagnole malgré une diminution des effectifs (26,6 % à 28,2 %). L'accroissement de la population active féminine de 1968 à 1975 est de + 318 % pour les Portugaises, de 232 % pour les Marocaines et de 180 % pour les Algériennes.

1° *La part des femmes actives s'est accrue dans les entrées.*

L'analyse des flux à partir des statistiques de l'ONI met en lumière un pourcentage croissant de femmes parmi les travailleurs permanents introduits ou régularisés antérieurement à la suspension de 1974 ; 1968 : 18,1 %; 1969 : 14,2 %; 1970 : 17,8 %; 1971 : 21,1 %; 1972 : 20,7 % (R. Cealis, F. Murillo [1]) et à partir de 1975, les femmes actives représentent entre 26 et 29 % des entrées, il est vrai, beaucoup plus réduites (Lebon [5]).

L'augmentation de la part des femmes dans l'immigration active introduite et régularisée entre 1968 et 1977 touche toutes les nationalités — y compris la tunisienne — mais les augmentations les plus sensibles sont celles des Maghrébines et Turques puis des Portugaises.

Les femmes et les enfants entrés ont contribué au rajeunissement de la population étrangère. Leur plus grande propension à l'activité comparée au regroupement familial des années soixante paraît moins dû à un effet d'âge qu'à un effet de génération.

2° *Le poids des jeunes femmes dans les admissions au travail.*

Les statistiques d'admission au travail qui ne couvrent malheureusement ni les Algériens ni les 20 000 ressortissants des États africains au sud du Sahara, traduisent le poids croissant de l'évolution endogène de la population étrangère par rapport aux flux exogènes d'entrées de travailleurs permanents. La population active étrangère s'accroissait annuellement par cette procédure de 30 000 personnes en 1971, de 35 000 les cinq années suivantes, de 42 500 personnes de 1976 à 1980. Abstraction faite des Algériens dont le poids ne peut être mesuré, la part des Marocains, des Turcs augmente en termes relatifs tandis que les Portugais représentent de façon stable près de 45 % des admissions totales.

Les femmes représentaient en 1980 plus de 52 % de ces admissions (57 % environ pour les Portugais et les Yougoslaves dont le taux d'activité est le plus élevé). La répartition des actifs nouveaux par âge montre bien l'importance du rajeunissement dans la participation : 70,50 % des admissions concernent des moins de 25 ans. Pour les Marocains et les Portugais, la proportion est encore plus élevée : 76,50 % et 78,50 % respectivement.

3° *Le taux d'activité par âge au recensement de 1975 révèle le décollage de l'activité des femmes marocaines et algériennes et des transformations des migrations latines.*

Le tableau 3 qui n'était pas disponible au moment de notre enquête et dont on ne possède aucun équivalent en 1968 montre que la rupture de comportement d'activité des femmes algériennes se situe à la génération 1946-1950. Si, pour les femmes plus âgées, le taux d'activité ne dépasse pas 10 à 13 % ce qui est très faible, il est pour ce groupe d'âge charnière de 17,3 % et surtout de 34 % pour le groupe quinquennal suivant. La migration marocaine connaît un mouvement semblable bien que moins accentué. Le même phénomène de génération s'observe pour les nationalités latines à des taux d'activité beaucoup plus élevés. Le taux d'activité des femmes portugaises, espagnoles ou italiennes âgées de 20 à 24 ans en 1975 se situait entre 63 et 70 % soit à un niveau sensiblement égal à celui des femmes françaises.

---

(2) La tunisienne fait exception pour des raisons exposées précédemment.

TABLEAU 3

Taux d'activité par âge quinquennal des femmes étrangères au recensement de 1975

Année de naissance	Age atteint en 1975	Français	Étrangers	dont :					
				Espagnols	Portugais	Italiens	Algériens	Marocains	Tunisiens
1956-1958.....	17 à 19 ans	35,2	40,1	40,1	62,6	49,0	24,0	24,3	26,3
1951-1955.....	20 à 24 ans	67,0	48,7	65,0	63,9	70,4	34,0	27,9	30,9
1946-1950.....	25 à 29 ans	63,9	42,3	47,6	54,1	38,8	17,3	25,6	27,1
1941-1945.....	30 à 34 ans	55,9	37,0	39,0	47,6	26,2	11,7	23,0	20,9
1936-1940.....	35 à 39 ans	51,7	34,4	34,9	45,9	24,4	10,0	23,6	20,0
1931-1935.....	40 à 44 ans	50,2	34,3	34,2	45,9	27,4	10,8	30,3	22,0
1926-1930.....	45 à 49 ans	50,4	36,9	40,3	46,6	29,4	12,5	34,6	25,6
1921-1925.....	50 à 54 ans	48,5	35,7	42,2	43,9	30,3	13,2	35,8	24,5
1916-1920.....	55 à 59 ans	42,3	33,5	40,6	32,4	30,3	11,9	34,8	28,1
1911-1915.....	60 à 64 ans	28,0	24,0	28,9	21,5	23,6	11,9	18,8	12,8
1910 et avant.....	65 ans ou +	5,0	5,3	5,2	6,5	4,5	4,1	5,5	5,8

N.B. — Proportion (%) des personnes actives d'un groupe d'âges donné par rapport à la totalité des personnes de ce groupe d'âges.

Source : Recensement PA 12/C, ETR 170/C.

C. **Une transformation des emplois occupés par la population féminine étrangère.**

On ne rentrera pas ici dans un bilan intercensitaire détaillé des emplois occupés par la main-d'œuvre étrangère féminine dans son ensemble. On rappellera trois traits essentiels des transformations récentes : la montée des ouvrières faiblement qualifiées, le glissement des femmes immigrées vers des activités tertiaires autres que domestiques, les substitutions de nationalités opérées au sein du personnel de service.

1° *La montée des OS et manœuvres immigrées est considérable.*

Entre 1968 et 1975, le nombre d'étrangères actives s'est accru de 87 550 personnes (soit 42 %); l'augmentation des CSP « OS et manœuvres » a représenté 60 881 personnes soit près de 70 % de cet accroissement. Les ouvrières représentaient 36,5 % des actives étrangères; en 1975, ce pourcentage était passé à 47 %. Ce phénomène implique une absorption directe de nouvelles actives et un glissement des actives travaillant dans les emplois domestiques vers l'usine.

C'est l'analyse des services domestiques, principal poste en diminution, qui permet d'apprécier les glissements intersectoriels, et les substitutions.

2° *L'évolution des services domestiques.*

Les services domestiques occupaient 36,3 % des femmes immigrées actives en 1968 et 27,7 % en 1975. La régression qui s'observe après 1968 suit de près les transformations générales du secteur et ne correspond pas nécessairement à un mouvement réel. Les services domestiques ont en effet un très fort taux d'activité « clandestine ». Les transformations profondes qui ont affecté ce secteur sont mal connues. Il s'agit :

a. De mouvements externes (« glissements » et/ou échange avec d'autres secteurs);

b. Des modifications de la part respective des différents types d'emplois : employées de maison, femmes de ménage et autres personnels des services (rubrique qui regroupe les agents des entreprises de nettoyage industriel, des services d'entretien et de maintenance);

c. De mouvements internes (substitution de nationalités, substitution par des primo-migrants, par des secondes générations, des naturalisées, des réfugiées, des femmes provenant des DOM-TOM).

Quelques statistiques globales mettent, en effet, en évidence :

a. Le glissement des femmes immigrées vers les activités tertiaires autres que domestiques ressort de l'examen des CSP dans lequelles elles figurent. L'évolution de la catégorie « personnel de service » qui recouvre en grande partie les services domestiques ne suit pas l'évolution des autres CSP. Un glissement s'est opéré entre les deux recensements de la rubrique « personnel de service » vers les

rubriques « OS et employées » comme en témoigne le tableau de la structure des emplois aux deux derniers recensements.

TABLEAU 4

Répartition des actives étrangères par principales CSP en 1968 et 1975

CSP	1968		1975	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Employées...	20 644	9,9	37 165	12,4
OS et manœuvres.....	57 024	27.3	117 905	39,5
Personnel de service....	15 980	36,3	82 860	27,8

N.B. : 1. Les pourcentages sont calculés sur le total des femmes actives étrangères aux deux recensements.
2. Les regroupements suivants de CSP ont été opérés : « Employées » 51 et 53; « OS et manœuvres » 63 et 68; « personnel de service » 70, 71, 72 et 74.

Source : Recensements.

L'augmentation intercensitaire est de 106 % pour la CSP des OS, de 80 % pour celle des employées et de 9 % seulement pour le personnel de service. Cette faible augmentation ne traduit pas une situation de statu quo car la décomposition de la CSP fait apparaître des évolutions très contrastées.

b. Les modifications substantielles à l'intérieur du poste « Personnel de service ». Comme en témoigne le tableau 5, les catégories « gens de maison et femmes de ménages » agrégées en une seule rubrique en 1975, qui représentaient 86,5 % des femmes étrangères dans les emplois de services en 1962, n'en représentent plus que 64 % en 1975. C'est surtout entre 1968 et 1975 que ce mouvement s'opère (la diminution absolue est de 13,5 %). Ce sont les catégories « autre personnel de service » (poste 72 + 73 de la nomenclature) qui connaissent un développement très rapide (13,5 % du total de la CSP en 1962, 35 % en 1975; les effectifs sont multipliés par 3).

c. Une substitution des femmes espagnoles par les Portugaises et les Maghrébines.

Le tableau 6 retrace l'évolution par nationalité des emplois de service entre 1968 et 1975. La diminution des Espagnoles (— 41 %) est plus que compensée par une croissance très forte des Portugaises (+ 167,5 %) et une augmentation moins accentuée des Marocaines (+ 79,4 %) alors que, dans le même temps le nombre d'Algériennes régresse (— 4 280 personnes, soit — 61,3 %).

TABLEAU 5

Évolution des postes de la CSP personnel de service pour les femmes étrangères aux recensements de 1962, 1968 et 1975

CSP	1962		1968		1975	
Gens de maison (70)...	32 560	60,8	33 320	43,9	n.d.	n.d.
Femmes de ménage (71).....	13 780	25,7	28 600	37,6		
Gens de maison + femmes de ménage (70 + 71).....	46 340	86,5	61 920	81,5	53 505	64,0
Autre personnel de service (72 + 73).....	7 180	13,5	14 060	18,5	29 355	35,0
	53 520	100	75 980	100	82 860	100

Sources : Recensements et H. Chekir, Y. Moulier : Éléments d'approche du comportement démo-économique des migrants en France (analyse factorielle), Mémoire de DEA, IEP, Paris 1979.

TABLEAU 6

Les femmes étrangères dans les emplois de services (principales nationalités) aux recensements de 1968 et 1975

Nationalité	1968		1975		1968-1975	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Variation	%
Espagnoles...	43 400	66,2	25 595	39,0	-17 805	- 41,0
Portugaises ..	12 460	19,0	33 335	50,8	+20 875	+167,5
Algériennes..	6 980	10,6	2 700	4,2	- 4 280	- 61,3
Marocaines ..	1 580	2,4	2 835	4,4	+ 1 255	+ 79,4
Tunisiennes..	1 200	1,8	1 085	1,6	- 115	- 9,5
Total de ces nationalités.....	65 620	100	65 550	100	- 70	- 0,1

Source : Recensements

Ce mouvement s'accompagne d'une féminisation croissante des emplois de service chez les Maghrébins tandis qu'un mouvement inverse s'opère chez les Espagnols. La croissance des effectifs masculins espagnols est due presqu'entièrement au poste « autre personnel de service » qui regroupe les emplois des entreprises de nettoyage.

Les limites du constat statistique.

La rapidité des mutations de la population étrangère, la netteté de la progression des taux d'activité féminine dans les nouvelles générations, la complexité des mouvements sectoriels, enfin l'importance du travail au noir nécessairement écarté de ce constat n'autorisent pas un diagnostic prospectif très fin. On exposera maintenant les éléments nouveaux apportés par la double enquête de terrain.

II. LES APPORTS DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

L'enquête menée a fait apparaître une situation plus complexe que ce qui ressort de l'examen des simples résultantes enregistrées au niveau de l'appareil statistique. En particulier, en matière de protagonistes de l'activité, de contours des modifications intersectorielles, des phénomènes de substitution ainsi que de facteurs explicatifs. Des idées simples et *a priori* telles que l'arrivée des « secondes générations » sur le marché du travail, ou un phénomène lent de glissement intersectoriel impliquant les migrations les plus anciennes, ou enfin l'évolution d'une migration féminine, considérée comme homogène au contact d'un « modèle français » relèvent de l'illusion d'optique. Elles ne mettent pas en lumière les mécanismes sous-jacents de la situation actuelle, seuls à même de fournir une vision dynamique.

A. Les protagonistes de la montée de l'activité.

La montée de l'activité apparaît imputable à des sujets multiples. Elle ne correspond ni à une mise au travail progressive de migrantes traditionnellement inactives, ni à une simple arrivée sur le marché du travail des « secondes générations ».

L'enquête conduit à distinguer deux grandes catégories de femmes — à qui il convient d'imputer la montée de l'activité — recouvrant en partie les protagonistes essentielles des mouvements intersectoriels et de substitution qui seront examinés plus loin.

1° *Le complexe improprement dénommé « seconde génération ».*

L'arrivée des « secondes générations » sur le marché du travail joue un rôle moindre et plus complexe qu'on pourrait le supposer. La catégorie intitulée « seconde génération » est en effet trop restreinte.

Nous avons été amenés à distinguer cinq types idéaux (3) : *a.* Les secondes générations nées en France; *b.* Les secondes générations plus ou moins scolarisées en France; *c.* Les « fausses secondes générations »; *d.* Les épouses de migrants de la seconde génération; *e.* Les épouses de migrants de la première génération pouvant appartenir eux-mêmes à la dernière vague migratoire.

a. Les secondes générations nées en France.

Une bonne partie d'entre elles est hors statistique, les naturalisations soustrayant chaque année une population qui présente un profil d'activité particulier. Les migrantes algériennes et espagnoles issues de familles présentes en France depuis plus de 20 ans, y contribuent pour beaucoup. Peu de femmes dans cette situation ont été retenues dans l'enquête auprès des migrantes. C'était en effet le cas le plus facile. En revanche, l'enquête auprès des entreprises a montré qu'il en existe beaucoup, mais qui ne sont pas appréhendées par les outils statistiques. Leur rôle est déterminant dans la pénétration de certains emplois tertiaires, y compris de la Fonction publique. Avec les femmes françaises originaires des DOM-TOM, elles forment un bloc très mal connu et irréductible aux profils classiques des migrations. La variable de scolarisation est susceptible d'introduire des modifications rapides concernant son insertion dans l'emploi. Il n'est pas rare de rencontrer des familles où le changement s'opère entre l'aînée et les cadettes au point que les travailleurs sociaux parlent de « troisième génération » (Sayad [12]).

b. Les secondes générations partiellement scolarisées en France.

Longuement explorées dans nos enquêtes, elles constituent la catégorie la plus en pointe sur le marché du travail tant dans les nouvelles embauches que chez les demandeuses d'emploi étrangères. Leur insertion rapide et nouvelle dans un premier emploi est à l'origine du glissement de secteurs d'activité observé, alors que les phénomènes de promotion des migrantes actives depuis longtemps sont beaucoup moins importants. Ces jeunes femmes sont nettement plus actives que leur mère; chez les Maghrébines, le phénomène est très accentué.

c. Les « fausses » secondes générations.

On a souvent, et à juste titre, critiqué le regroupement de catégories hétérogènes sous la rubrique commode et vague de « seconde génération ». L'enquête nous a permis de constater la présence significative de jeunes femmes au profil apparent très comparable à des enfants de migrants — étant nées en France ou scolarisées assez tôt — mais qui en fait avaient été entièrement scolarisées dans leur

(3) C'est précisément parce que les critères classiques (âge, statut matrimonial, date d'entrée en France, scolarisation) ne sont pas suffisants que nous procédons par idéal-type. Il en va de même pour le critère de nationalité qui éclate quand on le regarde de près (cf. Les travaux de A. Sayad pour la migration algérienne [11] ou de M. Morokvasic pour les femmes yougoslaves [9]).

pays d'origine. Il faut voir là, la suite logique d'un regroupement familial tardif. Les migrants faux célibataires, voire les couples, laissent souvent leurs enfants au pays (c'est particulièrement sensible pour les Portugais, les Yougoslaves, les Turques). Les raisons peuvent être multiples : l'enfant est laissé au pays pour aider ses grands-parents, pour préparer un projet de retour, pour préparer une migration plus réussie (entrée avec un niveau scolaire plus élevé), soit enfin par peur des parents de rompre définitivement avec le pays d'origine (Ewenczyk, Garson, Moulier [3]).

Des estimations récentes (Y. Charbit [2]) ont attiré l'attention sur l'importance quantitative de ce phénomène qu'illustre le tableau 7.

TABLEAU 7

Estimation des effectifs d'enfants de migrants restés au pays pour les nationalités les plus représentées en France

Pays d'origine	Effectifs	Observations
Algérie	450 000	Parents presqu'exclusivement en France (ou en Belgique).
Maroc	220 000	
Tunisie	60 000	
Portugal	110 000	Dont la majeure partie ayant des parents émigrés en RFA.
Turquie.....	650 000	
Yougoslavie	185 000	

N.B. Les effectifs correspondant au total des enfants demeurés au pays d'origine, quel que soit le pays d'accueil des parents.

Source : Charbit [2].

Il s'agit le plus souvent d'enfants vivant dans les villes, ayant un niveau scolaire nettement plus élevé que ceux qui ont précédé ou ont été regroupés avec leurs parents. La décision de venir en France peut être le fait de leur famille éloignée (garde d'enfants) ou d'eux-mêmes en fin de scolarité devant une situation de chômage dans leur pays.

d. Les épouses de migrants de la seconde génération.

Chez toutes les nationalités, on observe des mariages à l'occasion des vacances qui donnent lieu à des regroupements familiaux. Il s'agit alors de jeunes femmes issues essentiellement de zones urbaines, de niveau scolaire élevé, ayant souvent déjà travaillé dans le tertiaire.

e. Les épouses des migrants de la première génération pouvant appartenir à la deuxième vague migratoire.

Il s'agit de femmes venues récemment et ayant connu les profondes transformations des pays d'origine. De provenance urbaine le plus souvent, elles ont épousé un migrant de la première génération retourné se marier au pays. Le cas des Algériennes mérite d'être signalé. Nous avons pu constater en effet un écart d'âge très grand entre mari et femme. Il s'agit souvent de très jeunes épouses fort différentes des femmes rejoignant un faux célibataire avec tous leurs enfants. Le nombre d'épouses abandonnées avec leurs enfants au pays ou en France (résultant à la fois de la séparation imposée par la migration et des possibilités de répudiation) en témoigne.

2° *Des catégories traditionnellement actives ou ayant un effet d'entraînement.*

L'enquête tant auprès des entreprises que des femmes, visait à écarter les cas d'activité féminine obligée pour ne pas sur-représenter des phénomènes marginaux et peu susceptibles d'évoluer. Toutefois, les différentes catégories qui ont été rencontrées, venant s'ajouter aux précédentes, sont susceptibles d'exercer un effet amplificateur de diffusion du comportement de participation au marché de l'emploi.

L'enquête a permis de mettre en évidence six catégories bien différenciées :

- Les veuves ou épouses d'accidentés du travail.

Cette catégorie dont l'activité est obligée, est moins marginale que dans le cas des femmes françaises en raison de la surexposition de la population étrangère aux accidents de travail. Qualitativement, elle a joué souvent un rôle expérimental dans l'introduction des femmes immigrées dans les usines.

- Les femmes divorcées ou séparées.

Catégorie habituelle elle aussi, elle a tendance à augmenter pour des raisons générales (accroissement des divorces), mais aussi chez des nationalités traditionnalistes comme les Maghrébins. On observe en effet de nombreux cas de divorce et de séparation en France. Mais cette catégorie est aussi composée de femmes divorcées ou abandonnées dans le pays d'origine, chargées de famille qui émigrent alors seules et font venir éventuellement leurs enfants.

- Les épouses de chômeurs.

La perte d'emploi pour le chef de ménage se traduit souvent par une perspective d'entrée de l'épouse sur le marché du travail, quels que soient son âge et le nombre d'enfants, à la différence de la catégorie suivante.

- Les femmes ayant élevé leurs enfants et travaillant par effet d'entraînement.

Il s'agit de femmes âgées. L'enquête a peu exploré ce cas de figure, mais il est perceptible chez les femmes maghrébines. Le type d'activité correspond souvent à des ménages. Sauf chute dans les situations précé-

demment décrites, les femmes âgées ayant eu beaucoup d'enfants et n'ayant jamais travaillé au pays se portent rarement sur le marché de l'emploi.

● Les femmes profitant d'une opportunité offerte par le marché local du travail.

Il s'agit de toutes les catégories d'âge. La création d'emplois féminins dans une région révèle un sous-emploi latent chez les femmes étrangères, surtout dans les nationalités traditionnellement actives au pays d'origine (cf. infra) mais le phénomène est également sensible pour les Maghrébines.

● Les femmes travaillant pour obtenir la carte de travail.

Il s'agit là d'un effet pervers des tentatives réglementaires en vigueur jusqu'au 10 mai 1981 de restreindre l'accès du marché du travail aux femmes et aux jeunes issus du regroupement familial. Des femmes pensant pouvoir être régularisées plus facilement qu'admises directement, sont entrées dans un marché du travail non déclaré (ménages, travail à domicile). L'effet d'annonce de ces mesures plus sévères a contribué à accélérer une prise d'activité, comme la suspension de l'immigration active en 1974 a accéléré le regroupement familial. La nouvelle réglementation devrait freiner ce phénomène. Toutefois, la persistance d'une incertitude sur l'avenir de la situation globale des migrants peut conduire les femmes à s'assurer contre toute éventualité en demandant la carte de travail.

B. **Les glissements intersectoriels et les mouvements de substitution.**

L'arrivée sur le marché du travail de femmes aux profils différents de ceux de la migrante traditionnelle, les tentatives de limiter l'accès au marché de l'emploi pour les femmes venues par le regroupement familial, enfin les modifications de la demande des entreprises ont perturbé largement un schéma théorique selon lequel la montée de l'activité, les glissements intersectoriels et les substitutions de nationalités s'effectueraient par un déplacement graduel des migrantes et des nationalités les plus anciennement installées en France vers des emplois plus qualifiés.

1° *Un mécanisme privilégié de révélation de l'offre de travail féminin étranger : le travail non déclaré; diffusion et modifications.*

Notre enquête, parfaitement concordante en cela avec des recherches menées antérieurement ou parallèlement, permet d'établir que la montée d'activité des étrangères ne correspond pas seulement, comme c'est le cas dans la révélation de l'offre de travail féminin, au passage de l'inactivité à l'activité. En raison même des conditions juridiques qui président à la révélation de l'offre de travail étranger, l'activité existe sous la forme d'activité non déclarée.

● du travail non déclaré traditionnel...

Ce type d'activité existe chez les femmes étrangères essentiellement dans les services domestiques rendus aux particuliers. La non-déclaration totale ou le plus souvent partielle de l'activité correspond généralement à un accord entre l'employeur et l'employé. Espagnoles, Portugaises et Yougoslaves y sont bien représentées.

● ... à sa modification et à ses nouveaux protagonistes.

L'enquête a en effet montré une modification des catégories de femmes recourant au travail au noir. La présence de femmes étrangères jeunes — notamment de la « seconde génération » vraie ou fausse — s'est accrue. Il s'agit le plus souvent de femmes surqualifiées par rapport aux emplois qu'elles occupent et qu'elles conçoivent comme transitoires : emplois domestiques traditionnels mais aussi emplois de dactylo, de garde d'enfants à domicile. Il est très développé chez les très jeunes immigrées. Deux éléments ont concouru de façon immédiate à cette modification,

● Les tentatives de limitation de l'accès du marché de l'emploi d'une partie des migrantes venues par le regroupement familial — esquissées dès 1976, partiellement rapportées en raison de leur caractère illégal — n'ont pas freiné les entrées sur le marché du travail; elles en ont seulement modifié la forme, contribuant ainsi à la diffusion du travail au noir. Elles ont cependant touché sans distinction des migrantes aux profils très différenciés : migrantes traditionnelles peu qualifiées, migrantes venues plus récemment et beaucoup plus scolarisées, vraies et « fausses » secondes générations enfin.

L'enquête menée sur le terrain qui s'est déroulée alors que l'ancienne réglementation était encore en vigueur, a permis de constater des situations fréquentes de non-accès à la carte de travail pour de nombreuses secondes générations qui auraient dû théoriquement bénéficier automatiquement de la carte C. Dans les faits, la pratique administrative est différente et varie fortement d'une situation locale de l'emploi à une autre (4). Pour des raisons essentiellement de retard de l'entrée sur le marché du travail (non-prise d'activité immédiate, continuation souvent épisodique de la scolarité au-delà de 16 ans) qui affectent beaucoup plus les jeunes migrantes que leurs homologues masculins, les situations ne sont pas régularisées à temps et l'automaticité de l'accès au marché de l'emploi est perdue (5).

---

(4) On sait que pour une population migrante soumise à l'infradroit, les pratiques administratives ont une importance considérable. Telle disposition légale non appliquée vaut moins que telle circulaire illégale appliquée pendant plusieurs mois. Les migrantes ont une perception souvent très précise des pratiques de délivrance des titres de séjour et de travail.

(5) A. Lebon [7] signale les problèmes posés par ces retards dans l'entrée sur le marché du travail. Il fait état de consignes de « bienveillance » données par l'administration centrale. Notre enquête a révélé que la pratique réelle et locale de l'Administration n'allait pas forcément dans ce sens.

L'assouplissement récent de la réglementation devrait se traduire par une révélation de l'offre de travail des femmes étrangères.

● D'autre part, la crise a contribué à diffuser le travail non déclaré parmi les migrantes les plus jeunes, plus qualifiées que leurs aînées. Selon l'impact régional de la dépression, les femmes étrangères se sont vues bloquer partiellement l'accès au marché du travail officiel, particulièrement en cas de chômage important des femmes françaises.

Le travail au noir peut ainsi correspondre à des stratégies parfaitement opposées : coût d'accès, occupation transitoire pour des jeunes, installation à plus long terme pour des femmes plus âgées n'ayant pas de qualification et ne pensant pas pouvoir prétendre à beaucoup mieux. Sans indication précise de la position de ces protagonistes du travail non déclaré sur le plan de la carte de travail, il est impossible d'interpréter correctement la signification de ces mouvements.

2° *Les services domestiques : un secteur traditionnel en pleine mutation.*

Les mêmes éléments expliquent en partie les transformations sensibles pointées par l'enquête dans ce secteur considéré comme le secteur traditionnel des femmes étrangères, en raison de son rôle d'accueil d'abord et de la concentration permanente de main-d'œuvre féminine étrangère qu'il représente ensuite. La présence d'un travail jeune surqualifié, déclaré ou non déclaré, affecte toutes les nationalités. Dans cette amorce de substitution aux Ibériques des Maghrébines, coexistent à la fois des femmes peu qualifiées, parfois âgées, et des jeunes femmes scolarisées n'occupant ces emplois qu'à titre transitoire. Aussi la dynamique de la pénétration des Maghrébines dans l'appareil productif risque-t-elle de ne pas se conformer au modèle traditionnel, comme pourrait le laisser supposer l'examen de la situation actuelle au pur niveau statistique.

Ces mutations sont d'autant plus sensibles qu'elles ont été de pair avec des transformations exogènes intervenues dans le volume et la forme de la demande pour ce type d'emplois, avant la crise et l'arrêt de l'immigration.

Ainsi, l'évolution de la demande de service domestique va de pair avec le développement de l'activité féminine des Françaises, et particulièrement en province. Ce développement suscite indéniablement une demande de service (ménage, garde d'enfants) qui était fortement ressentie dans les régions où l'enquête a été menée : dans le sud, où un rattrapage de l'activité féminine par rapport au niveau national s'est opéré et en Franche-Comté, où on peut dater assez précisément ce phénomène à 1977-1978. L'effet d'entraînement de la participation féminine plus forte a généralisé assez rapidement une attitude de refus du travail à la maison.

Le développement de l'activité féminine fait apparaître des tâches et des besoins de main-d'œuvre dans la sphère domestique. Mais notre enquête a vérifié qu'il se produisait quelque chose de similaire dans la division du travail, la perception de la charge de travail et l'organisation de celui-ci. Dans le commerce et l'industrie — y compris dans de grandes entreprises, — certaines tâches d'entretien faisaient partie de la charge de travail incombant à l'employé ou à l'ouvrier... Lorsque ce n'est plus le cas, on peut assister à une véritable explosion des demandes de travail de service confiées à des salariées.

Les mécanismes de sous-traitance de certaines fonctions de maintenance, dans le développement d'un tertiaire banal et industriel (entreprises de nettoyage), ont été souvent soulignés. Le transfert qui s'est opéré du secteur domestique vers les services rendus aux entreprises en est la conséquence directe. Mais ce que notre enquête a mis en évidence, c'est un phénomène concomitant, sinon prioritaire (6) du côté de l'offre. Et c'est aussi, à notre sens, ce qui expliquerait l'actuelle insensibilité ou la très faible réponse de l'offre de travail féminin à des politiques conjoncturelles visant à favoriser des retraits.

3° *La perturbation des schémas de glissement intersectoriel.*

Lorsque la montée de l'activité féminine étrangère a été décelée, on a pu souvent la rapporter à une « chaîne de mobilité » qui partirait du secteur d'accueil le plus souvent assimilé aux services domestiques, pour passer dans le secteur secondaire ou tertiaire. Les services domestiques joueraient pour les femmes étrangères le rôle joué par le BTP pour les immigrés. Les enquêtes précédant la nôtre (en particulier celle de F. Levy et I.T. Léonetti [8]) avaient déjà remarqué qu'on observe aussi bien un passage des femmes du secondaire vers le tertiaire que l'inverse. L'échantillon très limité observé nous permet de souligner immédiatement la grande diversité des glissements intersectoriels combinés avec les nouvelles formes de regroupement familial, la rapidité avec laquelle ces passages s'effectuent et leur extrême sensibilité à la conjoncture.

C'est ainsi que ni le glissement vers certains emplois plus qualifiés du tertiaire, ni même le gonflement des emplois dans le secondaire, perceptibles dans l'appareil statistique, ne correspondent à une évolution longitudinale d'une même « cohorte » migratoire.

---

(6) Il nous paraît plus logique de parler de priorité ou d'antécédence des modifications dans les conditions de l'offre de travail dans la mesure où elles s'opèrent au niveau global de l'ensemble du marché du travail (dépendant de la scolarisation, des mesures réglementaires). Tandis qu'aucune firme n'a à priori de stratégie conduisant à une division et à un éclatement de certaines tâches. Au contraire, cela est vécu par elle comme une contrainte qu'elle essaie de retourner à son avantage.

Le glissement intersectoriel le plus significatif mis en évidence, est celui menant directement du secteur des services domestiques à un tertiaire beaucoup plus valorisé. Tout indique qu'il ne s'agit souvent pas d'une promotion à l'ancienneté ou à la qualification acquise, mais d'un rattrapage. C'est l'impossibilité de pouvoir postuler directement à certains emplois désirés et pour lesquels le niveau d'instruction est suffisant, qui conduit un grand nombre de jeunes femmes à passer de façon transitoire par des emplois précaires, semi-clandestins, ou mal payés s'ils sont officiels.

Les emplois non qualifiés constituent alors le coût d'accès pour une femme à un marché du travail sur lequel elle dispose de la liberté. Plusieurs dispositifs réglementaires et législatifs, tout en prétendant restreindre l'accès au marché du travail, limitaient en fait l'accès à des emplois moins directement manuels.

Les nouvelles dispositions en vigueur devraient, comme on l'a vu, accélérer les mouvements de sortie du secteur des emplois de services domestiques vers les emplois du commerce et des bureaux, et dans une proportion bien moindre — si l'on s'en tient aux enseignements de l'enquête — vers les emplois de l'industrie.

Deux limites importantes à ce mouvement de glissement subsistent toutefois.

Les différences d'un marché local de l'emploi à un autre s'imposent. Tel coiffeur recrute des jeunes femmes étrangères ayant un CAP de coiffure, tel autre, non. Une entreprise de la grande couronne parisienne acceptera d'embaucher des dactylos maghrébines en raison du temps de transport qui décourage les candidates françaises. Des situations de concurrence directe avec d'autres couches de la population féminine active vont apparaître. L'enquête permet d'en repérer une déjà très sensible au niveau des emplois dans les commerces (notamment ceux de caissières) entre jeunes migrantes et femmes réfugiées du Sud-Est asiatique.

Le verrou de la citoyenneté pour les emplois du secteur public (hôpitaux, enseignement, emplois qualifiés des crèches) a été souvent mentionné par les femmes interrogées ainsi que l'absence d'accès aux professions non salariées, inhérente à la carte C (à la différence là aussi avec les réfugiés du Sud-Est asiatique par exemple); l'un et l'autre tracent des frontières très fortes, s'agissant de l'emploi féminin, à ces glissements. De nouveaux « ghettos » risquent sans nul doute de se constituer. L'enquête fait notamment apparaître la croissance des phénomènes de sous-traitance pour tourner la question de la nationalité : la pénétration dans ces secteurs s'accompagne ainsi d'une infériorisation du point de vue du statut et des avantages acquis.

4° *La relève non négligeable des travailleurs étrangers par des femmes étrangères.*

Notre enquête — qui ne fait en cela que confirmer les précédentes effectuées récemment — montre que la féminisation de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises industrielles constitue un processus bien avancé. Avec des disparités régionales fortes et dans des établissements comptant déjà une forte présence étrangère, le taux de pénétration de la main-d'œuvre féminine varie de 1,5 % à 75 %, celui de l'emploi étranger de 5 % à 65 % (les pourcentages élevés étant cependant calculés sur des effectifs totaux peu élevés) [cf. tableau A en annexe].

● Une substitution du travail banal bien amorcée dans l'industrie.

Les emplois féminins industriels rencontrés au cours de l'enquête correspondent essentiellement à des postes non qualifiés, manœuvres, OS, dans les métiers suivants : emballeuse, bobineuse, câbleuse, couturière mécanicienne, monteuse de circuits imprimés, conditionneuse en pharmacie, contrôleuse des pièces, magasinière, convoyeuse. Les obstacles « techniques » à une insertion des femmes sur des postes masculins, paraissent dans la majorité des cas relever des conditions globales du marché du travail (y compris la réglementation) et non du caractère *a priori* masculin ou féminin des emplois. Il est difficile de parler d'une substitution à l'identique des emplois ouvriers étrangers par des femmes immigrées, dans la mesure où ce sont surtout des secondes générations à la recherche du premier emploi qui paraissent soulever les plus grands espoirs d'un patronat préoccupé par la pénurie de main-d'œuvre industrielle banale. L'effet d'âge n'est donc pas éliminable. Or il est essentiel.

● Les limites à l'insertion des femmes étrangères.

La sous-estimation du ratio d'activité du fait de la non-prise en compte du secteur « informel » ne doit pas faire oublier que la récente apparition du chômage masculin dans des zones peu diversifiées et reposant essentiellement sur l'emploi industriel, a freiné la révélation du chômage féminin étranger.

C. **Les facteurs explicatifs.**

La diversité des profils d'actives, les mutations rapides des secteurs d'activité conduisent à conférer à la montée d'activité des femmes étrangères une importance plus grande que celle qui se déduit du simple constat statistique. Peut-on interpréter la sous-activité actuelle des femmes étrangères par rapport à leurs homologues françaises, en termes de « mentalités » ou bien de sous-activité naturelle dans les sociétés traditionnelles dont les migrantes sont issues? D'après les premiers résultats de cette recherche, il ne le semble pas. Toute interprétation en termes de « retard » et de « convergence » des taux d'activité risque de masquer les facteurs d'évolution discontinue et cumulative.

Les « mentalités » si souvent évoquées ne paraissent en aucune façon constituer un obstacle à l'activité des migrantes dès lors qu'un appel important se produit sur le marché du travail. D'autre part,

a faible activité féminine dans les zones de provenance des migrantes — ce qui n'est pas toujours le cas, en particulier pour le Portugal — dissimule les aides familiales dans l'agriculture, le commerce, et d'autre part, le sous-emploi latent dans les zones urbaines. Le cas de l'Algérie mérite une mention spéciale. Les Algériennes se caractérisent, outre leur faible taux d'activité, par une présence très réduite dans l'agriculture. Or, la comparaison avec d'autres pays à tradition islamique montre qu'il s'agit souvent là de femmes qui se sont retrouvées inactives non par tradition mais à la suite de bouleversements historiques : la colonisation puis la guerre ont chassé les populations vers les régions les plus pauvres ou bien vers les villes. L'inactivité de la femme, au Maghreb, comme dans bien d'autres pays, ne naît comme idéologie qu'avec l'urbanisation dans une situation qui est essentiellement transitoire et vécue comme une contrainte que l'émigration peut lever.

C'est en effet ce qui se dégage le plus des questionnaires de notre enquête : la montée de l'activité des femmes étrangères indépendamment des conditions permissives de sa révélation qui sont liées à l'évolution de l'activité des femmes françaises — facteurs exogènes en quelque sorte — est due à des facteurs endogènes à la migration elle-même et à ses mutations. Si les femmes étrangères sont amenées à se porter de plus en plus sur le marché du travail, c'est tout d'abord parce que le processus migratoire lui-même joue en ce sens et ensuite parce que les transformations des pays d'origine ont agi sur les principales variables des taux de participation à l'emploi : l'urbanisation, la scolarisation, la fécondité, la déstructuration de la famille traditionnelle, et le développement des activités tertiaires.

1° *La migration comme processus sélectif et mécanisme de révélation de l'offre du travail.*

La sélectivité de l'émigration joue à plein lorsqu'il s'agit de la migration de jeunes femmes célibataires qui partent seules travailler à l'étranger (voir les Tunisiennes en France, les Grecques ou les Yougoslaves en RFA). Mais cette sélectivité ne se limite pas à cette catégorie de migrantes. Nombre de migrants, qu'ils partent immédiatement en couple ou qu'ils opèrent plus tardivement un regroupement familial destiné théoriquement à accélérer le retour, ont un projet promotionnel fort qui se traduit par une faible fécondité implicite dès le départ et une épargne forte, deux facteurs jouant positivement sur l'activité féminine, indépendamment d'une volonté de travailler affirmée dès le départ par les femmes (cf. Garson, Tapinos et alii [3 *bis*]).

On remarquera à cet égard, que la règle générale pour les migrations internationales est celle d'une sur-activité par rapport aux pays d'accueil, et que dans nombre de pays européens où l'activité des femmes étrangères a été canalisée vers l'industrie — et donc moins dissimulée dans le secteur « informel » —, elle est supérieure à celle des femmes du pays d'accueil (cf. M. Morokvasic [9] par exemple). Indépendamment des transformations du profil des migrantes que nous allons examiner, les candidates à l'émigration ont vraisemblablement une propension particulière par rapport aux autres femmes du pays d'origine, à se porter demandeuses d'emploi.

2° *L'évolution des pays d'origine, et les modifications du profil de la migrante.*

L'exploitation des entretiens auprès des femmes a montré qu'une partie des phénomènes nouveaux en matière d'activité n'étaient pas imputables aux seules « seconde », voire « troisième générations », mais à une *hétérogénéité des catégories de migrantes* que l'on peut observer *dès l'amorce de la migration et qui va s'accentuant.* Les transformations affectant la structure des familles, la fécondité, l'urbanisation, la scolarisation et la nature des emplois créés dans les pays d'origine retentissent directement sur la composition du regroupement familial.

a. Le déplacement de l'émigration vers les zones urbaines.

Il s'agit d'un facteur essentiel. Migration internationale et migration interne entretiennent un rapport maintes fois souligné (cf. sur l'Espagne : Ewenczyk, Garson, Moulier [3]). Une part croissante des migrantes proviennent de zones urbaines, qu'elles y soient nées, ou qu'elles y aient résidé après une migration interne. L'enquête Remplod au Maroc [4] souligne ce facteur pour le Maghreb : *le début du regroupement familial massif* (qui s'opère à la suite de la migration tournante traditionnelle) *coïncide avec le déplacement des zones d'émigration vers les grands centres urbains.* L'impossibilité de laisser la femme au pays durablement (déstructuration de la famille traditionnelle) ajoutée au coût croissant d'entretien d'une famille à la ville, tend à accentuer le regroupement rapide. L'urbanisation accentuée de l'Algérie et les effets du chômage et de la crise ne sont pas sans rapport avec le décollage du regroupement familial algérien, longtemps retardé.

b. La destructuration de la famille traditionnelle contemporaine de l'urbanisation opère de façon complexe comme le montrent les entretiens. La perte du soutien apporté dans l'accomplissement des tâches domestiques et dans l'élevage des enfants est peu favorable à l'activité. D'anciennes actives se trouvent alors confinées dans des tâches domestiques. Mais inversement la précarisation du statut de la femme à l'intérieur de la famille qui juxtapose les contraintes traditionnelles *sans offrir la sécurité matérielle qui y était liée*, se traduit par des cas d'abandon, de non-prise en charge des veuves, des divorcées ou répudiées par les hommes de la famille. Et ce faisant, elle joue dans un sens positif pour l'activité. Ce sont là des actives obligées, très souvent candidates à l'émigration quand elles le peuvent. Ce phénomène n'est pas non plus sans répercussion sur les « communautés de manœuvres », de « faux célibataires » algériens (cf. A. Sayad [11]).

c. La baisse de la fécondité.

Elle est patente dans tous les pays d'émigration avec des différences très marquées entre zones urbaines et zones rurales qui ne sauraient faire oublier que les migrantes d'origine rurale ont, lorsqu'elles partent jeunes, un projet de fécondité très largement inférieur à celui des femmes restées dans leur localité d'origine. Elle paraît liée à la fois à la scolarisation et à la destructuration de l'unité familiale traditionnelle comme en témoigne la baisse du nombre de personnes, autres que les enfants, par famille. Ces derniers ne sont plus pris en charge collectivement. La charge domestique (travail non payé) et l'entretien d'une famille nombreuse (coût monétaire) s'alourdissent dans les villes.

d. L'élévation du niveau de scolarisation.

La scolarisation des femmes est un des facteurs répercuté avec le plus d'amplification par le mouvement d'urbanisation de la migration. Elle est d'abord plus sensible dans les villes mais progresse ensuite rapidement dans tout le pays. En quinze ans, en Espagne, l'analphabétisme disparaît pratiquement des tranches d'âge actives. L'enquête montre que l'on trouve même, au début des vagues migratoires, des migrantes scolarisées au-delà des quatre ans de l'enseignement primaire. Au milieu des vagues migratoires, le phénomène s'accentue pour devenir extrêmement significatif les dernières années : la scolarisation élevée de nombreuses migrantes maghrébines dans l'enquête ne constitue pas là non plus un phénomène marginal et non significatif. On retrouve cette caractéristique pour toutes les nationalités, y compris les Turques. Or la scolarisation est l'un des indicateurs les plus sûrs de progression des taux d'activité féminine. Il s'agit là, on ne le soulignera jamais assez, d'un facteur indépendant de la scolarisation progressive des jeunes étrangères en France, et plus brutal, puisqu'il alimente le regroupement familial.

e. La « seconde mise au travail » des femmes dans les pays d'origine.

La croissance moyenne de l'activité féminine reste limitée dans les pays d'origine, même si ce constat d'immobilisme doit être nuancé par la prise en compte des aides familiaux, des « métiers de subsistance » dans les agglomérations, et surtout de l'effet de « découragement » induit par la croissance très forte du chômage masculin chez les jeunes. Toutefois certains signes témoignent d'une insertion progressive des femmes dans l'appareil productif moderne. La présence des femmes s'accroît partout dans l'industrie; elle est particulièrement sensible en Tunisie (de 27 % à 49 % des effectifs des industries manufacturières entre 1972 et 1975!). Leur pénétration du secteur tertiaire est plus rapide que ce qui s'était passé pour les pays d'accueil.

Cette situation trouve sa répercussion dans la migration où l'on trouve juxtaposées deux situations : un sous-emploi latent de femmes en provenance à plus ou moins longue échéance du milieu rural, et un chômage plus apparent de jeunes femmes scolarisées cherchant un travail dans un tertiaire déjà pléthorique. Ce deuxième profil tend à s'accroître dans le regroupement familial récent (qu'il s'agisse des enfants restés au pays, des nièces ou des cousines, des épouses de « secondes générations » ou des jeunes épouses de migrants plus âgés) qu'il explique largement.

On soulignera pour résumer ces points rarement pris en compte :

— la rapidité avec laquelle interviennent ces mutations qui s'amorcent dès le début de la vague migratoire et jouent pleinement alors que le regroupement familial n'est pas terminé tout en contribuant à l'entretenir;

— l'accentuation de ce processus pour un pays comme l'Algérie, dans la mesure où le regroupement familial très retardé intervient alors qu'un certain nombre de mutations sont déjà très sensibles.

Ces éléments déductibles des études disponibles sur les transformations récentes des pays de départ se sont trouvés pleinement confirmés par l'enquête auprès des femmes qui fournissait des éléments assez précis sur l'origine rurale ou urbaine, sur la structure familiale, sur la fécondité des mères des interrogées, sur la leur, sur la scolarisation, sur les activités déjà exercées. Ils penchent nettement pour l'hypothèse d'une transformation irréversible et encore à peine perceptible des taux d'activité, en particulier chez les femmes maghrébines. L'élévation des taux d'activité féminine dans les tranches d'âge jeunes est délicate à interpréter dans le cadre de la courbe traditionnelle à deux bosses, marquées par de fortes sorties de 25 à 45 ans. Les indicateurs de scolarisation, d'urbanisation, ajoutés aux modifications de la courbe d'activité des femmes françaises, indiquent un effet de génération au sein même de la vague migratoire.

Il ne convient pas de souligner ici, car cela a été déjà noté amplement ([1], [5], [7], [8]) les transformations affectant les « seconde » et « troisième générations » au sens restreint du terme, en matière de scolarisation, de fécondité, d'évolution des structures familiales. Ce qui ressort de l'enquête, c'est la grande continuité entre les jeunes femmes arrivées récemment et les filles de primo-migrants nées en France. La propension à l'activité apparaît ainsi comme une donnée structurelle de la migration féminine. S'agit-il pour autant d'une situation homogène? Non! La situation du marché du travail français, la demande des entreprises modulent très largement cette montée de l'activité.

3° *Le rôle du marché du travail français.*

L'enquête auprès des femmes et des chefs de personnel ayant une forte expérience de la main-d'œuvre féminine étrangère, montre en effet que la demande des entreprises constitue un facteur d'appel décisif.

Lorsque les conditions permissives d'une participation féminine au marché de l'emploi sont réunies, l'appel quelquefois accidentel (7), marginal à des femmes étrangères, suffit à révéler une offre de travail, et *surtout à la structurer comme telle, comme un phénomène qui déborde la simple aire de recrutement d'une entreprise déterminée.* L'analyse un peu poussée d'une zone de Franche-Comté révèle par exemple que la modification des rapports d'une grande entreprise avec son personnel dans tous les aspects sociaux de la reproduction de la main-d'œuvre (logement, travail domestique) et le déclin d'un certain type de paternalisme, simultanément à l'arrêt de l'approvisionnement en main-d'œuvre étrangère masculine primo-migrante, modifiait très rapidement les taux d'activité selon les nationalités, y compris chez celles qui étaient créditées d'une inertie « culturelle » considérable. Le facteur d'appel constitué par une période d'embauche massive avait suscité cette offre de travail. La menace sérieuse d'une stagnation, voire d'une récession, de l'emploi masculin dans une zone à dominante industrielle avait suffit en revanche à arrêter un mouvement de diffusion de la main-d'œuvre féminine étrangère dans les usines, même si celle-ci était demeurée sur le marché du travail. En revanche, dès qu'un tissu industriel se diversifie, que le tertiaire offre des possibilités d'emplois, la progression de l'emploi féminin étranger est moins sensible à la conjoncture. C'est le cas dans la Région parisienne.

Deux catégories de femmes nous paraissent ainsi devoir particulièrement retenir l'attention dans la mesure où elles sont susceptibles de présenter de brusques variations à court terme dans leur comportement d'activité. Il s'agit : α) de *migrantes déjà âgées* (35-45 ans) qui dans le contexte d'un marché local du travail peu favorable jusqu'ici (retard général, notamment de l'activité féminine), sont demeurées *inactives*; β) de *nationalités jusque-là fortement inactives.* Il s'agit essentiellement des Maghrébines et, parmi elles, particulièrement des Algériennes.

CONCLUSION

Le rajeunissement de la population étrangère conférera à la montée de l'activité féminine une importance décisive dans les dix prochaines années.

● *Une baisse rapide de la fécondité.*

Le caractère préliminaire et limité de cette enquête ne permettait que de dégager des tendances sans autoriser de conclusions en termes quantitatifs. Elle a fait apparaître le rôle fondamental joué par les femmes jeunes dans la montée de l'activité. En particulier, la baisse de la fécondité observée chez les femmes interrogées par rapport à ce qui est constaté dans les pays d'origine et plus encore par rapport à la génération précédente ne semble due que pour une part seulement au modèle du pays d'accueil. Ce modèle à basse fécondité ne paraît jouer à plein — qu'il s'agisse du nombre d'enfants ou du recours aux contraceptifs modernes — que pour les « secondes générations » qui sont loin de constituer l'essentiel des femmes concernées. Pour les autres migrantes, l'accès à la contraception en France (nous avons observé une diffusion importante de la pilule et du stérilet entre 25 et 35 ans) a certes facilité un contrôle des naissances très marqué. Mais il faut souligner que ce dernier est plus lié à la nature du projet migratoire et aux modifications intervenues dans les pays d'origine qu'à une efficacité *a posteriori* d'un modèle de convergence, par ailleurs peu efficace lorsqu'il s'agit de femmes ayant déjà largement entamé leur vie féconde avant l'émigration. Ce n'est donc pas seulement le comportement des « secondes générations » qui doit conduire à réviser en baisse l'ensemble des prévisions de fécondité des migrantes.

● *Un rajeunissement très sensible surtout chez les Maghrébines.*

L'hypothèse d'une résorption lente et linéaire de la fécondité différentielle des femmes étrangères adoptée par les travaux du Haut Comité de la Population pour effectuer des projections à long terme de population étrangère (A. Lebon [6]) nous est apparue trop éloignée des tendances récentes décelables dans les pays d'origine et lors de l'enquête. Aussi avons-nous, dans le but de fournir un cadre global chiffré à ce travail, repris l'exercice de projection en modifiant simplement la vitesse avec laquelle la fécondité des femmes étrangères s'alignera sur celle des femmes françaises. Pour tenir compte d'une réduction assez brutale de la fécondité des étrangères, nous avons fixé à 1990 la date à laquelle l'indicateur conjoncturel de fécondité des étrangères atteindrait le chiffre de 2,1 enfant par femme, soit 25 ans plus tôt que dans les travaux du Haut Comité. (Les points essentiels et les limites de cet exercice sont rappelés en annexe 3.)

Dans une optique qui s'intéresse avant tout à l'activité féminine à court et à moyen terme, le rajeunissement de la population étrangère apparaît comme le résultat le plus intéressant. Les classes d'âge jeunes (17-24 ans) représentant 16 % du total des effectifs féminins en 1980 passent brutalement à 21,5 % en 1985, puis à 23,7 % en 1990, pour décliner ensuite à 18,4 % en 1995 et 15,1 % en l'an 2000.

Ce mouvement moyen est très accentué chez certaines nationalités, notamment l'algérienne. Les femmes espagnoles de ces classes d'âge passeront

(7) C'est pourquoi le rôle des catégories traditionnelles (veuves, divorcées, femmes ayant à remplir un rôle de chef de famille sur le plan économique) change de sens lorsqu'il coïncide avec une montée de l'activité. Comme l'ont montré Poinard et Roux [10], il paraît abusif de prêter aux entreprises une stratégie ou une politique visant à priori les immigrés et a fortiori les immigrées. Dans la plupart des cas, la politique de main-d'œuvre rationalise après coup et découvre des possibilités dont elle n'a pas connaissance au départ.

par un maximum de 18 % du total des effectifs de cette nationalité en 1990. Mais les Portugaises de 17 à 24 ans seront à cette date 22,45 %. Les « autres nationalités » 24 %, ce qui compte tenu du caractère disparate de ce groupe veut dire des pourcentages beaucoup plus faibles pour les Italiennes, mais beaucoup plus fort pour les Tunisiennes, les Turques, les Yougoslaves et les Marocaines. Le cas des Algériennes, dont l'enquête a montré le rôle déterminant, est plus frappant encore : 19 % d'entre elles avaient entre 17 et 24 ans en 1980, 25 % auraient cet âge en 1985, presque 27 % en 1990.

Il s'agit là d'un phénomène comparable à l'arrivée sur le marché du travail au cours des années 1966-1972, des classes nombreuses du baby-boom d'après-guerre. Quantitativement — même dans le contexte d'une réduction sévère des flux migratoires et d'une diminution sensible de la population étrangère en France — l'augmentation de population féminine appartenant aux tranches d'âge accédant à l'emploi représentera de 90 000 à 100 000 personnes entre 1980 et 1990, dont 22 % pour les jeunes femmes algériennes et 17 % pour les jeunes femmes portugaises.

Mais ce sont surtout sur les aspects qualitatifs de ce rajeunissement de la population féminine étrangère qu'il convient d'attirer l'attention. Celui-ci contrairement à ce qui s'est produit au cours des années 1967 à 1973, intervient et interviendra dans un contexte de chômage des jeunes très accentué. Des phénomènes « américains » de formation de ghetto, d'exclusion, de « marginalisation », de racisme à l'égard de couches les moins intégrées de la société sont déjà perceptibles. Ils pourraient conférer à cette modification structurelle de la physionomie de la population étrangère un aspect tel que toute tentative classique de favoriser un « retrait » de ces populations du marché du travail s'avère la pire des solutions.

L'expérience récente, dont l'enquête sur le terrain a livré quelques aperçus significatifs, donne à penser que l'on assistera à la révélation massive et assez rapide d'une offre de travail féminin étranger quelles que soient les circonstances, y compris les plus défavorables. Aussi terminerons-nous ce premier relevé de conclusions, avant une vérification indispensable à l'échelle nationale par une enquête sur échantillon représentatif, par deux réflexions :

1° Indépendamment de toute politique migratoire visant le regroupement familial à venir ou les migrations clandestines, l'évolution désormais endogène de la population étrangère — résultat de trente années de flux intenses (1947-1977) — implique que l'on se préoccupe sérieusement de l'arrivée sur le marché du travail des jeunes femmes migrantes. Jusqu'en 1990, en effet les classes d'âge jeunes de la population étrangère représenteront une proportion jamais atteinte du total : 27 % par exemple pour les Algériennes en 1990. Il ne paraît guère conforme à la réalité observée de se réfugier derrière des hypothèses rassurantes de faible taux d'activité des femmes étrangères.

2° L'infléchissement apporté par la nouvelle réglementation après le 10 mai 1981 va incontestablement dans ce sens. On devrait d'ailleurs assister, dans les limites toutefois tracées par la situation générale du chômage, à une révélation accentuée de l'offre de travail des femmes étrangères et à une certaine amplification des mouvements intersectoriels (phénomène de rattrapage avec l'assouplissement des conditions d'attribution de la carte de travail).

Deux verrous fondamentaux rencontrées constamment dans notre enquête, demeurent cependant et empêchent les femmes étrangères d'occuper certains emplois non manuels du tertiaire. La délivrance de la carte C (toutes professions salariées) ne permet pas l'accès aux emplois non salariés dont bénéficient par exemple les femmes réfugiées du Sud Est asiatique (patentes de commerce, artisans coiffeurs, etc.). D'autre part, l'exigence de la nationalité française interdit d'emblée tous les emplois du secteur public, secteur clé pour l'emploi féminin en général (R. Silberman [13]). Ce sont sur ces terrains que les pouvoirs publics seront vraisemblablement conduits à intervenir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] R. CEALIS et F. MURILLO, *Activité et emploi des femmes immigrées*, Contribution au groupe de travail « Activité féminine » du VIIIe Plan (ronéotypé), ministère du Travail (SES), 41 p.

[2] Y. CHARBIT, « Les enfants de migrants restés dans les pays d'origine », in *Population*, septembre 1980, p. 960-965.

[3] P. EWENCZYK, J. P. GARSON, Y. MOULIER, *Retour et développement, l'exemple espagnol*, 1960-1978, rapport de recherche SEAE - FNSP, 1978, 136 p.

[3 *bis*] J. P. GARSON, G. TAPINOS, M. BENNABOU, P. EWENCZYK, A. GOKALP, M. MOROKVASIC, Y. MOULIER, G. SIMON, C. de WENDEN, *L'argent des immigrés : revenus, épargne, transferts de huit nationalités en France*, Cahiers de l'INED n° 94, PUF, Paris, 1981.

[4] W. F. HEINEMEIJER, J. M. M. VAN AMERSFOORT, W. ETTEMA, P. DE MAS, H. H. VAN DES WUSTEN, *Partir pour rester. Incidence de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine*, projet REMPLOD, Institut sociogéographique de l'université d'Amsterdam, publication n° 2, La Haye, 1977.

[5] A. LEBON, *Présentation de Femmes et Immigrées* [8].

[6] A. LEBON (rapporteur), *Démographie, Immigration, Naturalisation*, rapport du Haut Comité de la Population, La documentation française, Paris, juin 1980, 100 p.

[7] A. LEBON, *Les jeunes étrangers et le monde du travail*, OCDE, 1981, ronéotypé, 124 p. — « La situation des jeunes étrangers au regard de l'emploi en Europe occidentale », dans *Travail et Emploi*, n° 7, janvier 1981, p. 49-58.

[8] I. LEONETTI, F. LEVY, *Femmes et immigrées. L'insertion des immigrées en France*, Paris, La Documentation française, 1979.

[9] M. MOROKVASIC, *Les femmes yougoslaves* (CNRS-FNSP), rapport de recherche pour la Fondation Ford, Paris, 1980.

[10] M. POINARD, M. ROUX, *Le remplacement des travailleurs étrangers dans les entreprises*, rapport au ministère du Travail, ronéotypé, 1980.

[11] A. SAYAD, « Les trois âges de l'émigration algérienne », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1977.

[12] A. SAYAD, « Les enfants illégitimes », in *Actes de la recherche*, n°° 25 et 26-27, 1979.

[13] SILBERMAN, « Femmes immigrées : une discrimination supplémentaire? », in *Revue du GRECO 13 du CNRS Migrations internationales* (à paraître).

[14] G. SIMON, *L'espace des travailleurs tunisiens en France*, thèse publiée, université de Poitiers, 1979.

[15] G. TAPINOS, *L'immigration étrangère en France*, Cahier de l'INED, n° 71, PUF, 1975.

ANNEXE 1

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES FEMMES ÉTRANGÈRES

On se bornera à fournir ici quelques indications tirées des annexes 1 et 2 du rapport « Les Femmes immigrées et l'Emploi; nouvelles tendances » (volume 2).

Le caractère limité de cette recherche préliminaire excluait un échantillon représentatif. C'est aussi le cas des travaux précédents (Leonetti, Levy [8]) ou parallèles (Morokvasic [9]); 80 entretiens approfondis ont concerné : 8 Espagnoles, 22 Portugaises, 10 Turques, 10 Marocaines, 10 Tunisiennes et 20 Algériennes. La nationalité italienne a été écartée en raison de son ancienneté; la yougoslave, en raison de l'enquête de M. Morokvasic alors sur le point de se terminer et portant sur 300 femmes en RFA, Suède et France. La répartition régionale a été la suivante : Paris et Région parisienne : 10 Marocaines, 10 Tunisiennes, 5 Turques, 9 Algériennes, 17 Portugaises, 6 Espagnoles; Franche-Comté : 5 Portugaises, 5 Turques, 7 Algériennes; Marseille : 4 Algériennes, 2 Espagnoles. Les naturalisées ont été exclues. En raison de l'ambiguïté de la notion de « seconde génération », ce sont des critères d'âge, de fécondité et d'activité qui ont été retenus : 58 femmes sur 80 parmi les entretiens retenus ont moins de 35 ans; un quart était célibataires; 55 femmes étaient mariées (32 ayant 1 ou 2 enfants, 11 en ayant 3 et 10 plus de 3); 29 femmes sur ces 55 avaient 1 ou plusieurs enfants de moins de 5 ans.

Le questionnaire relativement long comportait des questions très précises sur le comportement de fécondité, la situation migratoire, l'itinéraire professionnel, la discontinuité de la vie professionnelle, le mode de vie actuel. Les entretiens effectués surtout entre mars et avril 1980 ont été réalisés par neuf enquêtrices.

Quand cela a été possible, les enquêtes ont été menées dans des entreprises couvertes par l'enquête « marché du travail ».

Des renseignements supplémentaires ont été obtenus :

a. de documents originaux résultant du traitement de dossiers de migrantes inscrites au Centre de préformation du CANA de Marseille, obligeamment fournis par le directeur du centre;

b. d'études locales effectuées par le district urbain du pays de Montbéliard sur la structure de la population étrangère;

c. d'un accès aux premiers résultats de l'enquête menée par l'ICEI sur « Les besoins d'information des immigrés », à partir de 1 250 questionnaires. Dans le cadre de la conception du questionnaire et de sa passation, nous avons pu recueillir des données concernant l'activité et l'insertion professionnelle de 250 femmes étrangères. Sans entrer dans l'exploitation directe de l'enquête, ces éléments ont été pris en compte dans les conclusions et la conception d'une enquête nationale.

ANNEXE 2

L'ENQUÊTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

Destinée à compléter la vision très limitée du marché de l'emploi qu'autorisait l'enquête auprès des femmes, l'enquête sur le marché du travail, régionalisée en fonction de situations très différentes sur le plan des taux d'activité féminine étrangère, s'est attachée à mieux cerner les phénomènes de substitution de main-d'œuvre au sein des nationalités ou des diverses couches de main-d'œuvre étrangère, ainsi que les glissements sectoriels. Un entretien portant sur l'ensemble de l'emploi étranger a été réalisé auprès d'entreprises industrielles ou de services (délégués syndicaux, directeurs de personnel). La moitié des entretiens a été consacrée à des antennes de l'ANPE, ou des directions départementales du Travail, à des centres de formation professionnelle, à des centres médico-sociaux, à des agences d'intérim. 53 entretiens ont été effectués : 12 à Marseille et Nice; 19 dans le territoire de Belfort et le pays de Montbéliard et 22 à Paris ou Région parisienne. L'accent a été mis à Paris sur les entreprises du tertiaire, en Franche-Comté sur les entreprises industrielles, sur les problèmes généraux d'insertion de la population féminine dans le marché du travail en Provence–Côte d'Azur.

Le total des entreprises examinées dans l'enquête représentait un effectif de 93 800 personnes dont 19 % de femmes (le taux national est de 16 %). La féminisation de l'emploi étranger était de 17 % ce qui correspond à l'ordre de grandeur apparu au recensement ou dans l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère de 1979.

Le tableau A récapitule la pénétration féminine de l'emploi étranger, ainsi que la pénétration étrangère de l'emploi féminin. Les entreprises et les zones examinées ici comportent une pénétration étrangère nettement plus élevée que la moyenne nationale. La seconde limite de l'enquête tient à l'impossibilité de prendre en compte les jeunes immigrés d'origine étrangère mais de nationalité française, catégorie dont le rôle s'avère essentiel si l'on veut répondre à la question de la substitution de la main-d'œuvre étrangère primo-migrante. Ainsi par exemple, aux établissements Peugeot de Sochaux, sur 120 femmes gardées après leur stage pratique en 1979, deux seulement étaient algériennes mais 60 étaient d'origine étrangère. Depuis cette date, les stages en entreprise ont recruté 20 % de personnel étranger mais une moitié des Français recrutés est d'origine étrangère.

TABLEAU A

Pénétration étrangère de l'emploi féminin et féminisation de l'emploi étranger dans les entreprises enquêtées (Années de référence 1979-1980)

Numéro d'entreprise ou d'établissement	Secteur d'activité économique ou localisation	I Effectifs totaux	II Effectifs féminins	Taux de féminisation de l'emploi II/I	III Effectifs féminins étrangers	Taux de pénétration étrangère de l'emploi féminin III/II	IV Effectifs étrangers	Taux de pénétration étrangère IV/I	Féminisation de l'emploi étranger III/IV
1	Mécanique.....	430 (332)	52 (48)	12,1 (14,5)	19 (19)	36,5 (39,6)	65	15,1 (19,6)	29,2 (29,2)
2		905 (594)	279 (214)	30,8 (36,0)	58 (56)	20,8 (26,2)	166	18,3 (27,9)	34,9 (33,7)
3		470	140	29,8	30	21,4	110	23,4	27,3
4		1 300 (850)	304	23,4	60	19,7	170	13,1	35,3
5		7 442 (4 596)	539 (322)	7,2 (7,0)	26 (19)	4,8 (5,9)	554 (526)	7,4 (11,4)	4,7
6.1	Construction automobile.....	37 970 (25 970)	4 650 (3 710)	12,2 (14,4)	60 (60)	1,3 (1,6)	6.330 (6 133)	16,7 (23,8)	0,9 (1,0)
dont : 6.1.*a*		1 502 (1 280)	405	27,0		–	90	6,0	–
6.2		15 904 (14 320)	1 900 (1 665)	11,9 (11,6)	50	–	4 300	27,0	–
6.3		3 500 (2 780)	750 (585)	21,4 (21,0)		–	235	6,7	–
6.4		1 510	135 (110)	8,9		–	355	23,5	–
6		66 885 (50 400)	8 865 (6 200)	13,25 (12,3)	200 (200)	(3,2)	11 610 (11 410)	17,3 (22,6)	1,7 (1,7)
Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6.1 + 6.2 + 6.3).....	**Franche-Comté**.....	**67 921**	**9 153**	**13,5**	**303**	**3,3**	**11 930**	**17,5**	**2,5**
7	Construction automobile.....	2 715	860	31,7	400	46,5	1 036	38,2	38,6
8	Mécanique.....	1 605	394	24,5	38	9,6	234	14,6	16,2
9	Services rendus aux entreprises.....	9 240	4 288	46,4	873	20,3	1 745	18,9	50,0
dont : 9.1		2 957	1 501	50,7	540	36,0	797	27,0	67,7
10		285	156	54,7	17	10,9	55	19,3	30,9
11		1 200	1 020	85,0	16 (16)	1,6	47 (47)	3,9	34,0 (34,0)
12		400	200	50,0	68	34,0	316	79,0	21,5
13		300	240	80,0	180	75,0	240	80,0	75,0
14		600	292	48,7	200	68,5	300	50,0	66,6
TOTAL (7 à 14)	**Région parisienne** ...	**16 345**	**7 450**	**45,5**	**1 792**	**24,0**	**3 973**	**24,3**	**45,1**
TOTAL GÉNÉRAL (1 à 5 + 6 + 7 à 14).	**FRANCE**.....	**93 777**	**17 629**	**18,8**	**2 185**	**12,4**	**16 648**	**17,8**	**13,1**

N.-B. — A partir de la colonne numérotée I, chaque nombre entre parenthèses porté dans la demi-colonne de droite correspond à l'effectif ouvrier; par exemple, 430 (332), doit se comprendre : effectif total 430, dont ouvrier 332.

(*) Le premier numéro correspond à un numéro d'entreprise; celui qui le suit est celui de l'établissement ou du sous-établissement.

ANNEXE 3

PROJECTIONS DE POPULATION ÉTRANGÈRE EN CAS DE RÉSORPTION RAPIDE DE LA FÉCONDITÉ DIFFÉRENTIELLE

A. Le calendrier de fécondité.

Compte tenu des critiques qui peuvent être adressées aux estimations de calendrier de fécondité de la population étrangère en France, nous avons recalculé un calendrier des naissances à partir de données disponibles dans les pays d'origine (recensements ou enquêtes nationales). L'amorce d'une baisse de la fécondité dans les pays méditerranéens, la composante de plus en plus urbaine des migrations au début des années soixante-dix, nous a conduit à retenir deux calendriers pour base :

1° Le calendrier tunisien tel qu'il résulte du recensement de 1975;

2° Le calendrier de la population des grandes villes en Algérie (enquête de 1970).

L'état civil français fournit le nombre annuel de naissances en France ainsi que la nationalité des parents. Les calculs de la somme des naissances réduites (SNR) donnent des résultats très voisins. La population étrangère en France aurait en moyenne 3,90 ou 3,88 enfants *par femme*.

Les résultats ne sont pas aberrants par rapport aux calculs de M. Brahimi (1), même s'ils diffèrent assez sensiblement (2). L'âge moyen à la naissance est peu modifié lui aussi : 29,59 ans dans le cas du calendrier algérien; 30,29 ans avec le calendrier tunisien. C'est pourquoi les projections ont été réalisées à partir du calendrier tunisien. Les résultats par nationalité sont donnés par le tableau suivant :

Pays	SNR en 1975 (calendrier tunisien en 1975)	Âge moyen à la naissance des enfants	SNR selon le calendrier des femmes algériennes de 1969 à 1971 (rappel des résultats de M. Brahimi)
Algérie	6,0	31,34	5,71
Portugal	3,62	30,75	3,43
Espagne	2.55	28,73	2,43
Autres	2,35	28,35	–
Tous pays	3,90	29,59	3,52

SNR : somme des naissances réduites.

Sources : Tableaux mécanographiques. Projection H. Chekir (INED, mai 1980) et A. Lebon (op. cité).

Ces chiffres sont sensiblement plus élevés que ceux établis par M. Brahimi (3). L'erreur ne peut être ici que par excès et non par défaut de sorte que toute conclusion tirée en matière de résorption rapide de la fécondité différentielle sera *a fortiori* d'autant moins sujette à caution.

La comparaison entre les différentes valeurs retenues pour caractériser la fécondité des femmes étrangères et la somme des naissances réduites des Françaises montre en effet que la fécondité différentielle est plus élevée dans nos calculs (D 1) que dans ceux de l'exercice effectué pour le Haut Comité de la population (D 2) :

Nationalité	I SNR calendrier tunisien 1975 (H. Chekir)	II SNR calandrier algérien 1969-71 (M. Brahimi)	III SNR des femmes françaises en 1975	Fécondité différentielle D. 1 I–III	Fécondité différentielle D. 2 II–III
Algérienne ..	6,0	5,71	1,84	4,16	3,87
Portugaise...	3,62	3,43		1,78	1,59
Espagnole ...	2,55	2,43		0,71	0,59
Autres	2,35	–		0,51	–
Total	3,90	3,52		2,06	1,68

Sources : Projections H. Chekir et A. Lebon (op. cité).

Dans les projections établies à l'occasion de notre rapport, la fécondité différentielle de 2,06 (correspondant à plus du double de la valeur de l'indicateur conjoncturel de fécondité des femmes françaises) s'annule en quinze ans pour atteindre la valeur de 2,1 en 1990. Dans l'exercice du Haut Comité, la différentielle de 1,68 était réduite en quarante ans.

(1) 4,01 en 1968 avec un calendrier des femmes en France en 1908, 3,32 avec pour calendrier celui des femmes en France en 1975 et 3,52 avec le calendrier des femmes algériennes entre 1969 et 1971.

(2) L'approximation grossière qui consiste à attribuer le calendrier d'une nationalité à l'ensemble des nationalités n'est gênante pour notre recherche que dans la mesure où elle sous-estimerait fortement la fécondité des étrangères (choix d'un calendrier espagnol ou yougoslave par exemple). D'où notre choix de nationalités ayant une fécondité élevée, mais en évolution rapide.

(3) Le niveau peu élevé de la fécondité du groupe « autres nationalités » malgré l'inclusion de pays à très forte fécondité (Turquie, Maroc) s'explique par le poids des nationalités anciennement installées en France (italienne, polonaise).

B. La structure d'âge de la population à moyen terme.

Le tableau ci-après montre la part que représentera au sein de la population féminine étrangère chacun des trois groupes d'âge considérés :

Pays	Groupe d'âge					
	17-24 ans		25-29 ans		30-34 ans	
	S 1	S 4	S 1	S 4	S 1	S 4
Espagne :						
1980	12,67	12,12	7,12	6,80	6,33	6,64
1990	18,97	18,17	10,38	9,93	6,92	6,68
2000	11,91	11,84	10,66	10,34	11,68	11,32
2015	18,01	17,61	10,32	10,41	9,28	9,25
Portugal :						
1980	16,03	15,47	9,75	8,72	11,69	11,65
1990	22,53	22,46	12,57	12,28	8,71	8,26
2000	20,19	19,90	12,05	12,03	13,24	13,16
2015	17,66	17,50	11,07	10,80	11,79	11,49
Algérie :						
1980	19,01	19,22	8,34	7,94	6,39	5,99
1990	26,42	26,99	14,59	14,76	8,24	8,13
2000	18,24	17,85	13,27	13,47	14,54	14,74
2015	18,81	19,04	11,97	11,96	12,02	11,78
Autres :						
1980	16,53	16,33	9,44	8,28	9,24	8,95
1990	24,16	24,54	13,54	13,43	8,87	8,40
2000	13,17	12,73	13,03	13,17	14,32	14,41
2015	20,15	20,21	11,91	11,70	10,06	9,68

N.-B. 1. S 1 correspond à un solde migratoire annuel nul et S 4 à un solde migratoire annuel fortement négatif (— 105 000);
2. Dans les deux scenarios, la fécondité des étrangères s'infléchit rapidement pour atteindre 2,1 enfants par femme en 1990.

Les principaux résultats consignés ci-dessus traduisent un rajeunissement spectaculaire de la population. Pareille évolution apparaissait certes déjà dans l'exercice réalisé pour le Haut Comité de la population. Mais, il est tout à fait remarquable qu'elle subsiste en cas de réduction brutale, et en un laps de temps très court (15 ans), de la fécondité des femmes étrangères.

C. Les limites de l'exercice.

Elles tiennent à la conservation dans l'exercice des mêmes scénarios que ceux adoptés par le Haut Comité de la population (solde nul, solde faiblement négatif de — 30 000, solde fortement négatif de — 70 000 et solde très fortement négatif de — 105 000). Or, ces scénarios ont été construits en fonction d'un arrêt des entrées d'hommes actifs, d'une sortie d'hommes actifs (politique d'aide au retour aujourd'hui abandonnée) et d'entrées de femmes essentiellement par le regroupement familial. C'est évidemment la première hypothèse qui apparaît la plus fragile; elle exclut une reprise de migrations, ce qui a été le cas (migrations clandestines et réfugiés); elle postule des retours importants, ce qui semble douteux (la moyenne annuelle des retours aidés a atteint le chiffre de 21 500 sur 4 ans); en revanche la poursuite du regroupement familial paraît justifiée *a fortiori* : les entrées de primo-migrants en cas de reprise des flux, se traduiront à moyen terme par un nouveau regroupement familial.